



Aux Présidents/es des sociétés
affiliées à l'AVSH

Les Cullayes, le 05 octobre 2020

En raison de la pandémie de Covid-19 et en application des directives imposées par le Canton de Vaud, le nombre de participants à notre assemblée doit être contrôlé.

Par conséquent, **il est impératif de vous inscrire pour pouvoir participer à cette assemblée : merci de le faire jusqu'au 18.10.2020 dernier délai en mentionnant le nombre de personnes vous accompagnant.** Inscription par mail à info@avsh.ch ou par téléphone au 079 210 28 34 (whatsapp, sms ou laisser un message)

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité à **l'Assemblée Générale** de l'AVSH qui aura lieu:

le vendredi 30 octobre 2020 à 19h.

à la salle polyvalente de Palézieux-Village (Rue de la Bougne 17, 1607 Palézieux-Village)

***** MASQUE OBLIGATOIRE pendant l'assemblée *****

Ordre du jour:

1. Appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal du 29 mars 2019 (www.avsh.ch rubrique « documents/procès-verbaux »)
4. Rapport du Président
5. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes
6. Acceptation des comptes et décharge au comité
7. Nomination des vérificateurs des comptes pour 2020
8. Rapports des dicastères
9. Election au Comité : le poste de caissier est à repourvoir
10. Calendrier des manifestations 2021
11. Fédération Equestre Romande
 - a. Informations
 - b. Nominations des délégués et suppléants à l'AG 2021 de la FER
12. Divers
 - a. Fonds du sport vaudois : conditions d'obtention des subsides
 - b. Assemblée Générale AVSH 2021

A l'issue de l'Assemblée Générale, il sera procédé à la remise des mérites 2019.

Un repas sera servi après la cérémonie des mérites pour la somme de frs. 30.- (à payer sur place) et **uniquement sur inscription** jusqu'au 18 octobre 2020 via info@avsh.ch ou par téléphone au 079 210 28 34.

***** MASQUE OBLIGATOIRE pendant l'assemblée *****

Calendrier des manifestations 2021 :

- Délai pour annoncer vos manifestations sur le site de la FNCH : 18.10.2020
- Dès le 19 octobre, le calendrier des manifestations romandes 2021 sera publié sur notre site internet www.avsh.ch

La situation particulière due au Covid-19 peut nous amener à devoir annuler ou déplacer notre Assemblée Générale. Cette information serait alors publiée sur notre site internet www.avsh.ch

Dans l'attente de vous rencontrer, le comité AVSH vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le comité AVSH

F. Griffiths

COVID-19: les nouvelles mesures à appliquer à partir du 17 septembre 15h

Manifestations

Manifestations privées ou fêtes privées (sur invitation, non ouvertes au public, personnes connues de l'organisateur; ex.: assemblées générales de sociétés)

- Port du masque obligatoire au-delà de 50 personnes, si distances pas respectées
- Port du masque obligatoire pour le personnel de service
- Manifestations limitées à 100 personnes maximum
- Obligation de disposer d'une liste d'identification des participants
- Port du masque obligatoire pour le personnel des entreprises de service de restauration et de sécurité